COUR D'APPEL DE BANGUI
****
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BANGUI
****
GREFFE
******

REPUBLIQUE CENTRAFICAINE
Unité - Dignité- Travail
******

N° 148 /CAB/TCB/G.21

ATTESTATION DE NON FAILLITE

A la requête de **la Société TIMBERLAND AND INDUSTRIES S.A,** dont le siège social est à Bangui, Av. de l'Indépendance, BP : 808, représentée par son Directeur général nous demandant la délivrance d'une attestation de non faillite ;

Nous, **Maître Martin BOTEOKO, Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Bangui**, République Centrafricaine ;

Après vérification faite dans les registres tenus au Greffe et ce conformément à la loi ;

ATTESTONS QUE LA SOCIETE TIMBERLAND INDUSTRUIES S.A IMMATRICULEE AU REGISTRE DE COMMERCE ET DE CREDIT IMMOBILER (RCCM) SOUS LE N° CA/BG/2017 M 45 N'A FAIT L'OBJET D'UNE DECLARATION DE FAILLITE NI DE MESURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE PRONONCEE PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BANGUI.

En foi de quoi, la présente Attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bangui, le 06 DEC 2021

LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Le Greffier en Chef
TRIBUNAL DU COMMERCE DE BANGUI

MAITRE
Martin BOTEOKO
GREFFIER EN CHEF PRINCIPAL